

L'Albanie, une agriculture sans dualisme ?

Claire Bernard, François Lerin

CIHEAM-IAMM (France)

Résumé. L'Albanie est le pays européen qui a connu la plus grande amplitude de réformes foncières au cours du XX^e siècle, d'une collectivisation totale dans les années 1945-1970 à une redistribution « patrimoniale » et égalitaire après la chute du régime communiste. La structure foncière-agricole ainsi définie par la Loi de 1991 conduit à une agriculture sans dualisme... sauf si l'on déplace la notion de dualisme en pointant, d'un côté un ensemble de micro-exploitations privées et, de l'autre, une propriété publique regroupant les terres de pâturages et les forêts – en cours de dévolution aux communes et aux « usagers finaux ». Laissés pour compte dans la réflexion générale sur l'articulation entre le foncier et l'agricole, ces espaces sont cependant d'une importance primordiale pour le fonctionnement économique, écologique et social de l'agriculture albanaise contemporaine. Une fois décrite et interprétée cette structure agraire-foncière non-polarisée (cette absence de dualisme), on doit s'interroger sur la nature des « problématizations » et des processus agricoles, alimentaires, ruraux et fonciers, qui devraient en découler... Nous n'aborderons dans cet article qu'un de ces aspects : celui concernant les politiques publiques et l'intention de trouver des voies d'intensification et de modernisation en soutenant de manière privilégiée (voire exclusive) les exploitations les plus performantes, supposées devenir le cœur d'une spécialisation agricole. Un fantasme de dualisme ?

Mots-clés. Albanie – Dévolution – Réforme foncière – Saltus – Développement rural – Politiques agricoles.

Albania: non-dual agriculture?

Abstract. Albania has experienced a wider range of land reforms than any other European country in the twentieth century, with total collectivization (1945-1970) followed by an egalitarian “asset” redistribution after the fall of the communist regime (1990-1993). The subsequent agricultural land structure defined by the law of 1991 has led to agriculture without dualism ... unless we interpret the concept of dualism by highlighting both a set of small-scale private farms and all public properties (i.e. pastureland and forests) currently undergoing a process of devolution to the municipalities and “end-users”. Systematically ignored when considering the general interaction of farming and land, these areas are nevertheless crucial to the economic, social and ecological functioning of contemporary Albanian agriculture. Once this non-polarized agrarian-land structure has been described and interpreted, it is important to examine the nature of “problematizations” and agricultural, food, rural and land processes in such a non-dualistic agrarian structure. In this article, we discuss only one aspect relating to public policy and the explicit intention to find ways of intensifying and modernizing by supporting the most “efficient” farms which are supposed to become the heart of an agricultural specialization. A pipe dream of dualism?

Keywords. Albania – Devolution – Land reform – Saltus – Rural development – Agricultural policy.

Introduction

L'Albanie est souvent définie comme un pays en double transition : hors du communisme, vers une économie de marché et un régime démocratique, mais également en transition vers l'Union Européenne, dont elle est officiellement candidate depuis juin 2014. Sa situation agricole est en général décrite à partir de quatre grands prismes analytiques : les études balkaniques, un corpus analytique sur la sortie du communisme (« *transitologie* » (Giordano, Kostova, 2002)), les études méditerranéennes et les analyses plus récentes de la dynamique d'intégration européenne vers les pays de l'Est (« *European Integration Studies* »).

Mais aborder la relation entre le foncier et l'agricole à partir du dualisme, relève d'autres routines académiques et scientifiques. Les textes princeps de l'économie du développement et de l'analyse de la « question agraire » (pour reprendre l'expression du texte fondateur de Karl

Kautsky de 1900) interrogent ainsi les trajectoires de développement à l'aune d'un dualisme économique entre secteur moderne et secteur traditionnel (Boeke, 1953 ; Lele, 1971 ; Lewis, 1965). Parallèlement, la socio-économie rurale de Kautsky à Servolin, utilise la notion de dualisme dans un débat toujours très vivant sur les rapports entre une grande et la petite propriété agricole (Kautsky, 1900 ; Servolin, 1989 ; Bacqué-Cochard, 2004). Routine analytique que les études agraires méditerranéennes ont également réinvestie à profit dans leur réflexion sur les dynamiques territoriales récentes pour décrire l'articulation de deux logiques agricoles très différentes : l'une économiste, capitaliste, productiviste et professionnalisée, déployée par de grandes exploitations intégrées aux marchés ; l'autre, plus sociale, localisée, aménagiste basée sur des exploitations familiales de taille réduite, faiblement capitalisées, avec une part d'autoconsommation plus ou moins importante, et essentiellement en relation avec le local (Le Coz, 1990 ; Jouve, 2001 ; Elloumi, Jouve, 2003). Le choix d'un tel descripteur induit, à l'évidence, une série de conséquences sur les analyses du secteur agricole et sa dynamique, et conduit également à des attitudes normatives et stratégiques qui l'entérinent et le déploient comme un état de fait. L'impact d'une catégorie apparemment descriptive sur la représentation de la réalité n'est évidemment pas propre au dualisme ! Mais la banalité du processus ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur ses effets et d'élaborer un propos critique et de précaution – c'est en tout cas ce qui nous a semblé nécessaire et fécond dans le cas de la « question agraire » albanaise.

L'intérêt de cette critique du modèle dualiste permet d'une part de discuter le forçage des données et des situations dans une sorte de dualisme « inventé » lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'amplitude des réformes foncières qu'a connues l'Albanie au cours du XX^e siècle (Skreli *et al.*, 2001). Ce séquençage historique est bien connu et largement documenté et il peut être présenté et discuté de manière synthétique à partir des travaux menés, en particulier au Ciheam-Montpellier depuis plus de vingt ans (partie 1). D'autre part, cette discussion nous engage à réorganiser des éléments descriptifs et analytiques patiemment collectés sur le terrain, à partir de nos enquêtes plus récentes menées sur les systèmes agro-sylvo-pastoraux, la question des communs et donc celle du *saltus*. A partir de cette critique nous pouvons donc tenter d'interpréter la situation albanaise, non plus à partir du dualisme de la structure agraire, mais dans la polarité *ager/saltus*, en insistant sur la complémentarité de ces espaces pour le fonctionnement économique, écologique et social de l'agriculture albanaise contemporaine (partie 2). Une fois décrite et interprétée cette structure agraire et rurale si particulière (« il laboratorio albanese » écrivait Andrea Segré), on doit s'interroger sur la nature des « problématisations » et des processus agricoles, alimentaires, ruraux et fonciers qui devraient découler de cette structure agraire-foncière non polarisée, de cette absence de dualisme... Ces réflexions, bien évidemment, pourraient se déployer dans de nombreuses directions. Nous n'aborderons dans cet article qu'un de ses aspects : celui concernant les politiques publiques et l'intention (ou l'illusion ?) de trouver des voies d'intensification et de modernisation en soutenant de manière privilégiée (voire exclusive) les exploitations les plus performantes, supposées devenir le cœur d'une spécialisation agricole. Un fantasme de dualisme ? (partie 3).

I – L'Albanie, une agriculture sans dualisme

« D'un dualisme à l'autre », c'est ainsi qu'Alain Pouliquen décrit la vague massive de décollectivisations agricoles dans les pays de l'Est (Pouliquen, 2010). Ces pays avaient en effet hérité d'une structure foncière communiste qui opposait les fermes d'Etat et coopératives agricoles de grande taille, mécanisées, irriguées, représentant la majorité du territoire agricole, aux lopins individuels auxiliaires (entre 0,3 et 2 ha) sur les terres restantes. A la chute du communisme, la privatisation est opérée selon des modalités propres à chaque pays (restitution, compensation, distribution, appel d'offre, *etc.*) donnant ainsi naissance à une seconde structure agraire duale – qui oppose une petite agriculture familiale issue de la décollectivisation et de la fragmentation des anciennes structures collectives agricoles (coopératives principalement), à des fermes géantes issues des fermes d'Etat privatisées (parfois sous conditions). Aujourd'hui, ce dualisme agraire des Pays d'Europe centrale et

orientale (PECO) est encore très marqué (Bazin, Bourdeau-Lepage, 2011). Or, la trajectoire foncière et agricole albanaise, que ce soit dans sa phase de collectivisation ou de privatisation, n'aboutit pas à cette polarisation commune aux pays dits de l'Est (Rozelle, Swinnen, 2004) et ce serait passer à côté de l'originalité et la spécificité du cas albanais que de l'interpréter à partir du modèle dualiste (Skreli *et al.*, 2001).

1. Une succession de réformes foncières radicales

A. Une collectivisation absolue des terres agricoles (1945-1990)

La prise de pouvoir du Parti des Travailleurs Albanais (PTA) en 1945 se traduit par l'adoption immédiate d'une loi de réforme agraire d'expropriation et de redistribution. Suivant l'adage « la terre appartient à ceux qui la travaillent » les quelques domaines fonciers des gros propriétaires ayant échappé aux réformes foncières des années 1930 (Roucek, 1933 ; Wheeler, 1998) mais surtout les propriétés étatiques et religieuses sont redistribuées à 145 000 foyers ruraux (Guri *et al.*, 2011 ; Civici, 2003a)¹.

Une seconde phase plus agressive de réforme agraire est adoptée l'année suivante. Elle a pour objectif, cette fois, une « socialisation des moyens de production » de type communiste. La réalisation de cette mise en commun des terres agricoles sera l'objet de plusieurs plans quinquennaux et de mesures incitatives ciblées, particulièrement en zone montagneuses où la réticence des populations rurales est la plus forte (Sjöberg, 1991). En 1967, la collectivisation des terres agricoles est pratiquement achevée. L'Albanie compte ainsi 1 208 fermes d'Etat et coopératives agricoles qui s'étendent sur 424 000 ha, soit 97,5 % de la surface agricole utile (SAU), contre 180 400 familles propriétaires de lopins privés limités à 1 100 m² par famille, représentant un total de 20 400 ha, soit 2,5 % de la SAU (*op.cit.*).

Ouvrant une troisième phase, la Constitution de 1976 ira encore plus loin en proclamant l'abolition de la propriété privée, réalisant de jure, « la collectivisation totale de l'agriculture albanaise » qui avait été annoncée par le PTA dès les 3^e et 4^e Congrès du Parti (1961 et 1966) (Civici, 2001). Les statistiques foncières et agricoles à la veille de la chute du communisme donnent ainsi à voir une agriculture albanaise qui, d'une part, a considérablement augmenté sa SAU, pour arriver à 704 000 ha cultivés et, d'autre part, a concentré les exploitations agricoles en seulement 652 Fermes d'Etat et Coopératives agricoles d'une surface moyenne de 1 000 ha, représentant 95,7 % de la SAU totale. Le lopin familial, concession du régime communiste à une population que les grandes entreprises d'Etat ou Coopératives agricoles nourrissent mal, ne représente que 4,3 % de la SAU totale, tout en fournissant une part considérable si ce n'est déterminante de la production agricole totale du pays (Civici, 1997) !

Tableau 1. Structure du foncier agricole à la fin de la période communiste (1990)

Type des exploitations	Nombre d'unités	Surface cultivée (ha)	Surface moyenne (ha)	% SAU
Fermes d'Etat	160	170 000	1 070	24,1
Coopératives agricoles	492	504 000	1 057	71,6
Lopin Familial	271 727	30 000	0,11	4,3
Total	-	704 000	-	100 %

Sources : les auteurs, adapté de l'Annuaire statistique de la République albanaise, 1991 et Christensen, 1993, p. 9.

Dans le cas albanais, peut-on alors parler de dualisme agricole avec un lopin individuel « résiduel » alors que dans les 271 727 familles rurales, les actifs sont, dans leur très grande majorité, également travailleurs des coopératives et fermes d'Etat ? Bien évidemment, non ! La propriété foncière n'est pas « polarisée », elle est entièrement entre les mains de l'Etat qui a nationalisé purement et simplement la terre. Reste ce que l'on pourrait désigner sous le terme d'hortus (oborr, en albanais) : des jardins familiaux d'autoconsommation à peu près impossibles à éradiquer en milieu rural, sauf dans le cas d'habitats concentrés, c'est-à-dire dans le cas de

nouvelles terres créées par amendements ou fractionnement de grands domaines. Cette singularité albanaise avait été repérée dans les analyses comparatives des systèmes agraires communistes :

“A key difference between Albania and other CEEC is that agricultural land in Albania was formally State owned on the eve of the reforms. In most other CEECs, the land remained formally in private hands through the collectivization period, even if all effective decision making authority was taken away. The legal factor played an important role in all CEECs as property rights to land that was formally still privately owned until 1989 were returned to former owners. With land in state ownership, the Albanian government had more options than other CEEC governments” (Cungu, Swinnen, 1999).

B. Parcellisation agraire égalitariste : une privatisation radicale

Ainsi, à cette collectivisation radicale, quasi totale des terres agricoles, pouvait succéder une non moins radicale privatisation, annoncée par les destructions spontanées et généralisées des structures collectives : désossement des bâtiments des coopératives et entreprises d'Etat, coupes rases des vergers collectifs collinaires, destruction du système d'irrigation collectif...

La « *propriété du peuple tout entier* » était, de fait, en Albanie une propriété d'Etat, qui possédait tous les moyens de production, mais également les logements et les commerces. Par ailleurs, le pays était dans une situation de presque parfait isolement. Les albanais étaient enfermés dans leurs frontières nationales et même assignés à résidence dans leurs villages – et cela dans un état de dénuement matériel extrême, manquant, au cours des dernières années précédant l'effondrement, jusqu'au vivrier le plus élémentaire (Hasani, 1993 ; Sandström, Sjöberg, 1991). S'il est bon de rappeler cette situation c'est qu'elle ne correspond à rien de ce que l'on peut imaginer aujourd'hui et qu'elle ne ressemble à aucune situation européenne. Il y a donc une « *exception albanaise* », un cas tout à fait à part et singulier dans l'histoire contemporaine. Cette situation permet aussi de comprendre pourquoi et comment, dans cette sorte d'état d'hébetude dans lequel le pays a été plongé à la suite de l'effondrement du régime communiste, une distribution rapide, égalitaire se soit imposée.

Ainsi, la Loi sur la terre n°7501 du 31 juillet 1991, promulguée par le premier gouvernement post-communiste (à peine quatre mois après son arrivée au pouvoir), énonce le principe de la propriété privée des moyens de production et organise les modalités d'une privatisation distributive, réalisée sur une base d'ayants-droit très large (Cungu, Swinnen, 1999) - que nous avons de ce fait appelé une « *distribution patrimoniale* » (Lerin, Biba, 2001). Cette répartition égalitaire sans référence aux propriétés d'avant 1945, est appliquée massivement sur l'ensemble du territoire (Civici, Lerin, 2001), même si la « formule » de répartition a été aménagée à la marge, particulièrement dans les zones de montagnes. En seulement deux ans entre 75 et 85% de la terre agricole est privatisée.

Sans aucun doute possible (mais aussi grâce à l'ampleur de la migration économique et des transferts des migrants économiques), cette distribution a été la raison majeure de la stabilité politique, sociale et économique du pays, et même dans un premier temps de sa survie alimentaire, au moins jusqu'à la Crise des Pyramides de 1997 (Civici, Lerin, 1997).

Elle a aussi créé un faciès agricole-foncier tout à fait improbable. C'est ainsi que 460 000 petites exploitations agricoles privées voient le jour, d'une surface moyenne de 1,3 ha chacune (Lerin, Civici, 1997). Plus encore, la capacité de production des terres (irrigation, type de sol, pente, éloignement des routes, etc.) est prise en compte dans les attributions de parcelles, accentuant encore le morcellement agricole. Les 460 000 unités de production, sont elles-mêmes réparties sur trois à sept parcelles de 0,1 à 0,2 ha, dans un rayon maximum de 8 km de l'habitation principale.

Cette nouvelle propriété foncière agricole, est, dans sa grande majorité, sécurisée par l'enregistrement de certificats de propriétés (*tapis*) à partir de 1996, auprès du Bureau d'enregistrement de la propriété immobilière (Biba, 2001). En revanche, il ne faut pas sous-estimer l'émergence de contestations concernant les 15 à 25 % de la SAU restant à répartir, qui se sont amplifiées avec la Loi de restitution et de compensation No.7698, de 1993 et plus encore avec le Décret No.1254 de 1995, proposant une compensation pour les terres situées en zones touristiques et résidentielles (Frangakis *et al.*, 2008).

Tableau 2. Structure du foncier agricole à la suite de la réforme foncière (1995)

Taille d'exploitation (ha)	Nombre d'exploitations	% du total	Surface (ha)	% SAU
[0 à 1 ha [82 186	16,68 %	57 745	8,22 %
[1 à 5 ha [410 370	83,29 %	643 539	91,61 %
[5 à 20 ha [124	0,025 %	748	0,11 %
[20 ha et + [18	0,004 %	450	0,06 %
Total	492 698	100 %	702 482	100 %

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 1995.

2. Une structure d'exploitation atypique, pour quel modèle agricole ?

Une fois cette absence du dualisme établie que dire de cette structure agricole atypique ? Les modèles agricoles classiques (Lamarche, 1991) ou utilisés dans les analyses des transitions des pays de l'Est (Mathijs, Swinnen, 1998 ; Rozelle, Swinnen, 2004), majoritairement basés sur des critères de taille de l'exploitation, logique familiale, dépendance, *etc.* ont du mal à proposer une maille d'analyse assez fine pour ce minifundisme albanais. Une grande partie des travaux du Ciheam-Montpellier a donc contribué à décrire ces structures agricoles et à étudier leurs évolutions dans une perspective dynamique à partir d'études de cas régionalisées ou sectorielles (Biba, 1998 ; Bode, 1995 ; Guri, 2002 ; Kercuku-Biba, 2000 ; Lacka, 2002 ; Marku, 1999).

Ils ont permis d'établir une typologie fine des exploitations familiales pluriactives en fonction de leur degré de spécialisation et de leur intégration au marché, en faisant émerger des catégories intermédiaires qui permettent de caractériser au plus près les pratiques productives et les stratégies économiques. On identifie ainsi, d'une part, des exploitations familiales de polyculture élevage à vocation commerciale qui ont fait des choix d'intensification de leur production (vigne, maraichage, arboriculture, élevage) ou de développement d'activités de transformation agro-alimentaire (vin, raki, beurre, farine, fromage, *etc.*) ; on a, d'autre part, des exploitations de polyculture-élevage très diversifiées, destinées à l'autoconsommation avec une vente du surplus assurant une partie des revenus monétaires, en complément avec d'autres sources extérieures : transferts monétaires des membres de la famille émigrés, emploi d'un membre de la famille dans le secteur public (administration, santé), ou les services (restauration, petit commerce, *etc.*), pensions de retraite, invalidité, *etc.*

Ces travaux ont aussi permis une analyse dynamique de l'évolution de ces types d'exploitation permettant de les différencier plus finement : abandon-replis, stabilisation, développement par changement de système de production ou par intensification de la production. L'analyse des facteurs déterminants de ces dynamiques permet d'aborder la question des « facteurs exogènes » et de mettre la question agricole en perspective dans une approche pluridisciplinaire.

On peut déduire de ces analyses de cas, en gardant bien sûr en tête le delta plus ou moins important lié aux variations géographiques-régionales et/ou sectorielles, quelques caractéristiques générales :

- des dynamiques de spécialisations/intensification très peu nombreuses, le facteur « foncier » étant un des facteurs limitant mais pas le seul (Civici, 2003b ; Deininger *et al.*, 2012). La difficulté d'accès au crédit et un faible niveau d'investissement, le manque d'entretien des infrastructures de production et de transformation (irrigation, routes, abattoirs, marchés, etc.), la situation géographique d'enclavement d'un bon nombre d'exploitations,... sont autant de freins à la spécialisation et à l'intensification (Guri, Jouve, 2009) ;
- une très nette prépondérance numérique des exploitations d'autosubsistance, dont les choix stratégiques et d'investissement sont très dépendants des sources de revenus complémentaires - principalement les transferts monétaires de membres de la famille émigrés et des pensions de solidarité (Vullnetari, King, 2008). On observe également une dépendance des trajectoires de ces exploitations au mode d'organisation du travail et au type de solidarité économique familiale.

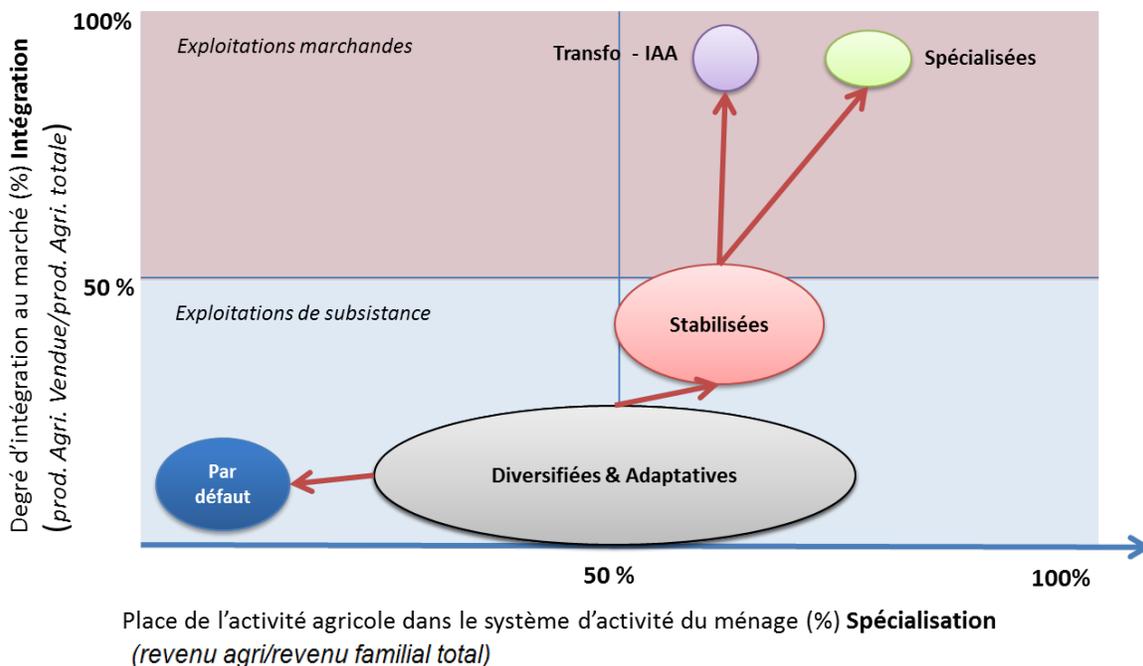


Fig. 1. Typologie dynamique des exploitations agricoles albanaises

Sources : Adapté de Biba, 1997 ; Civici, 2001 ; Civici, Lerin, 1997.

Aujourd'hui donc, le paysage agraire post-collectiviste albanais est composé de 352 315 exploitations agricoles (INSTAT, 2015), d'une taille moyenne de 0,7 à 1,6 ha, elles-mêmes décomposées en 3,8 parcelles de 0,3 ha en moyenne pour un revenu moyen de 2 000 euros annuels. Donc : pas de dualisme, dans un pays où près de 90 % des exploitations agricoles ont une surface inférieure à 2 ha (INSTAT, 2015). Il y a eu, certes des exploitations qui se sont intensifiées et spécialisées dans les activités exigeant peu d'emprise foncière (légumes sous serre, élevage avicole hors-sol, viticulture,...) et l'apparition d'un timide marché foncier (ventes et locations), mais ces exploitations ne représentent qu'une poignée de quelques centaines (au plus) d'exploitations.

Tableau 3. Typologie des exploitations agricoles albanaises (2013)

Taille (ha)	Nombre d'exploitation de polyculture-élevage	% du total d'exploitations	Nombre d'exploitation de culture ou polyculture	% du total d'exploitations	Nombre total d'exploitations
[0,1 à 0,5 ha]	60 317	17 %	9 878	3 %	70 195
[0,6 à 1,0 ha]	76 646	22 %	13 015	4 %	89 661
[1,1 à 2,0 ha]	122 565	35 %	19 519	6 %	142 084
[2,1 ha et +]	42 422	12 %	6 554	2 %	48 976
Total	301 950	86 %	48 966	14 %	350 916

Source : Instat, 2015.

II – L’agriculture albanaise et les territoires de « communs »

La structure foncière-agricole ainsi définie par la Loi de 1991 conduit donc à une agriculture sans dualisme... sauf si l'on déplace la notion de dualisme en pointant, d'un côté, un ensemble de micro-exploitations privées à vocation agricole (autoconsommation et marché) et de l'autre une propriété publique regroupant les terres de pâturages et les forêts – en cours de dévolution aux ayant droits (communes, communautés, lignages ou individus). Dit autrement, s'il y a une dualité à souligner en Albanie c'est bien celle de l'opposition entre un petit parcellaire agricole (de terres labourables), délimité, approprié, souvent intensifié et des espaces importants de propriété publique et d'utilisation collective valorisés par des systèmes extensifs.

1. Ager-saltus : une double complémentarité spatiale indispensable à la majorité des exploitations agricoles albanaises

La trilogie agraire romaine, *silva-saltus-ager*, reprise par la tradition descriptive de géographie rurale française, est ici tout à fait opérante pour définir ces espaces multifonctionnels, ni tout à fait forestiers (sylvicoles), ni tout à fait agricoles, qui renvoient à une catégorie d'utilisation du sol et à un mode d'utilisation de l'espace à partir de ses caractéristiques fonctionnelles (Poux *et al.*, 2009). La notion de *saltus* permet ainsi de repérer « *ce tiers espace rural* », délaissé par les pratiques de spécialisation productive ou par les approches sectorielles du territoire et qui est pourtant essentiel au fonctionnement des petites exploitations familiales albanaises de polyculture-élevage et de vastes systèmes pastoraux.

Elles y trouvent, dans des proportions variables en fonction des systèmes d'élevages adoptés, les ressources pastorales et fourragères nécessaires à l'alimentation du troupeau, du combustible, et toutes les ressources non-ligneuses disponibles, qui constituent un revenu d'appoint qui peut dans certains cas représenter la moitié des revenus monétaires de l'exploitation (plantes aromatiques et médicinales, châtaignes et autres produits non ligneux, *etc.*) (Crouteix, 2013 ; Dupré la Tour, 2014 ; Garnier, 2013 ; Hoxha, 2014) ! Ainsi, du point de vue socio-agraire, ces espaces au fonctionnement écologique autonome, constituent un gain net pour l'exploitation et peuvent être valorisés par les plus pauvres, sans investissement important autre que le cheptel ou la force de travail. Sur le plan agro-écologique, le *saltus* est source de fertilité pour l'*ager*, *via* l'animal, dans des exploitations pour lesquelles l'accès aux engrais de synthèse est plus que limité (INSTAT, 2015) (Poux *et al.*, 2009).

Cette double complémentarité nous permet donc de souligner l'importance primordiale des espaces de *saltus* pour l'agriculture albanaise et plus largement pour l'ensemble des territoires ruraux – importance économique, sociale et environnementale dont l'appréciation n'est pas faite et nécessite un travail systématique complémentaire. Pourtant, ces espaces qui contribuent de manière significative à l'économie agricole albanaise demeurent hors des préoccupations de gestion sectorielle ou territoriale. Le flou régnant sur leur statut foncier et les responsabilités de

gestion ne font qu'accentuer la faiblesse de leur prise en compte dans la question agraire albanaise.

2. Statut foncier et gestion des espaces de saltus en Albanie

A. Une maîtrise foncière sur la base de droits d'usages complexes, variables et évolutifs

Contrairement aux terres cultivées et privatisées (*tokë arë* ou *tokë bukë*) et appropriées depuis la réforme agraire de 1991, les espaces multifonctionnels de *saltus* (de propriété publique), sont l'objet d'une série de droits coutumiers déterminés non pas sur une base spatiale mais à partir des ressources et services qu'ils fournissent. D'où notre utilisation ici de la notion d'espaces-ressource (Barrière, Barrière, 1996), qui permet, contrairement à une approche strictement foncière de reconnaître une combinaison d'activités et d'articuler différents niveaux de gestion sur un même territoire.

Plus encore, la notion d'espace-ressources permet d'étudier plus finement les pratiques et les règles de gestion ces espaces collectifs, qui distinguent les territoires extérieurs au village (*jashtë fshatit*), c'est-à-dire forêts et pâturages totalement non appropriables de la montagne et des estives (*një malë, bjiesket*), des espaces plus ou moins boisés circum-villageois (*korijë, harli, orman*) (de Rapper, 1998). Ainsi, les droits d'usage coutumiers sur ces territoires circum-villageois, d'estives et de forêt définissent pour chaque type d'utilisation du *saltus*, différents degrés de maîtrise foncière (Le Roy *et al.*, 1996) : accès, extraction, exclusion, gestion, aliénation... mais ils distinguent également des niveaux de « collectif » à qui sont reconnus, de manière différenciée, ces degrés de maîtrise foncière : la famille (*familjë*), le lignage (*fis*), le quartier (*lagjë*), le village (*fshat*), ou les personnes externes aux villages.

Ces niveaux d'attribution sont issus de règles communes au village, dont la variabilité est importante, en fonction des droits coutumiers régionaux (les « *Kanun* », codes coutumiers), de facteurs ethnographiques ou religieux qui déterminent différemment l'organisation familiale et collective du rapport à la terre (de Rapper, Sintès, 2006 ; de Waal, 2004). Enfin, ces droits sont évolutifs. Ils sont revus et s'adaptent en fonction des changements démographiques (exode rural baisse des pressions sur les ressources par exemple), socio-économiques ou législatifs. Ils sont parfois contournés par des « extérieurs » : coupes de bois illégales, cueillette de plantes médicinales, qui montrent que l'emprise des villages sur la gestion des communs n'est ni absolue, ni appuyée par les autorités locales ou sectorielles.

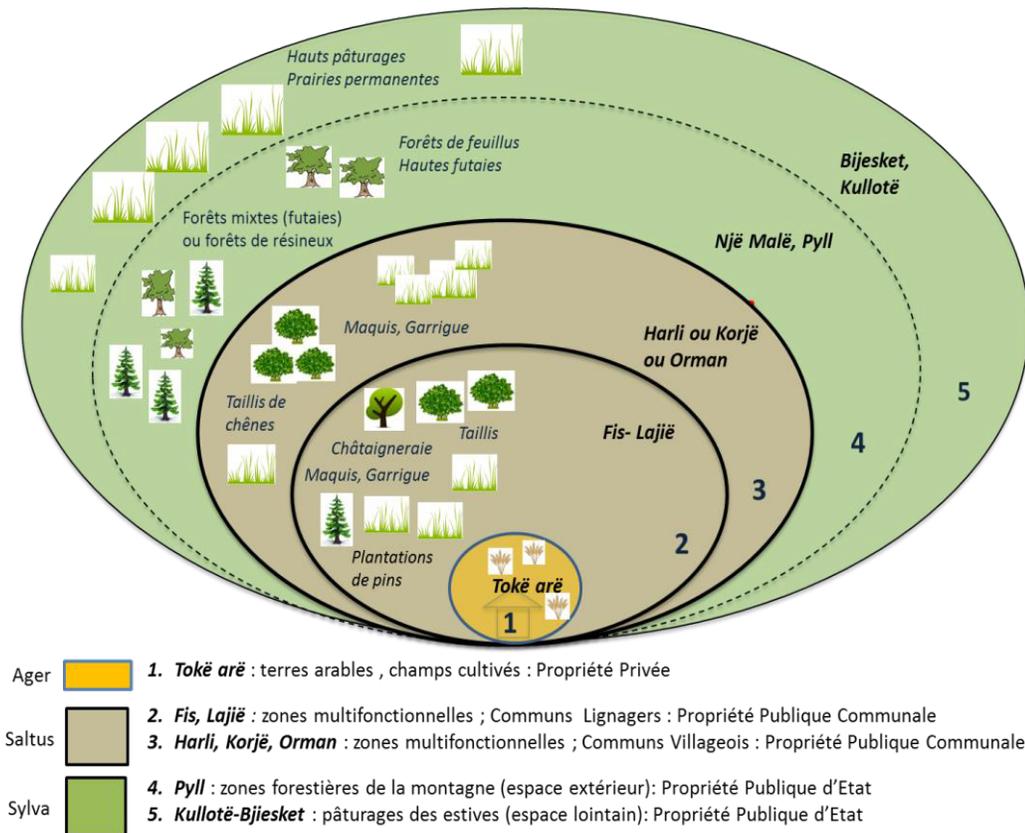


Fig. 2. Représentation des différents espaces-ressources et de leur statut foncier

Sources : *Elaboration des auteurs sur la base des travaux de terrains (Bernard-Mongin et al., 2014 ; Crouteix, 2013 ; Garnier, 2013 ; Lopez, 2014).*

B. Des espaces en cours de dévolution : un processus d'attribution de gestion complexe, confus et conflictuel

On aurait pu penser que le processus de dévolution de la propriété et de la gestion des forêts et pâturages du domaine forestier national aux communes aurait permis - en rapprochant l'échelle de gestion légale de ces territoires des utilisateurs finaux - de mettre en avant la multifonctionnalité de ces espaces et de les réintégrer dans les projets de développement et dans les politiques publiques agricole et rurales. Mais force est de constater que ce n'est pas le cas.

Ce processus, engagé en Albanie depuis la fin des années 1990 dans la lignée des programmes de gestion communautaire des ressources naturelles (World Bank, 1996 ; World Bank, 2005), a suscité une confusion et une incertitude tout à fait inattendues... Une partie de notre travail de terrain récent a donc consisté à produire une triple clef de lecture de ce processus, afin d'en identifier les enjeux connexes qui se sont surimposés pour constituer cette situation actuelle de confusion sur la gestion des communs albanais (Bernard-Mongin *et al.*, 2015).

(1) D'une part, le processus de dévolution répond à une injonction de décentralisation de la gouvernance territoriale, liée au processus d'adhésion à l'Union Européenne qui définit l'échelon communal comme l'échelon local de gestion *ad-hoc*². Mais en Albanie, l'écart entre les compétences attribuées et les moyens disponibles est significatif (Ericsson *et al.*, 2012, p. 19). La récente réforme territoriale de 2014, qui réduit le nombre de communes de plus de 350 à 61 unités³ sur un principe de concentration territoriale, n'a pas simplifié les choses et la

question du niveau pertinent de gouvernance territoriale s'en est même trouvée renforcée (Brahimi *et al.*, 2013 ; Xhafa, Yzeiri, 2015). En effet, la gestion effective des communs se fait au niveau des villages. Les regroupements de villages au sein de communes toujours plus grandes rend plus difficile la correspondance entre le groupe et la ressource, condition nécessaire mais non suffisante d'une bonne gestion des communs (Ostrom, 2009).

(2) D'autre part, il est nécessaire de replacer le processus de dévolution dans le cadre général de la réforme institutionnelle et stratégique du secteur forestier en Albanie. La lourde structure de l'administration forestière communiste centralisée n'était plus tenable dans le contexte budgétaire et économique de la transition, tout comme la politique d'exploitation productiviste menée au détriment d'une gestion durable et renouvelable des peuplements forestiers (Naka *et al.*, 2000a ; Naka *et al.*, 2000b). Depuis 2005, dans une perspective de gestion intégrée, la décentralisation de la gestion forestière est envisagée comme « la » solution - proposée et poussée par les deux programmes structurants de la Banque mondiale, en appui au secteur forestier albanais (Kola, 2004 ; World Bank, 2004 ; World Bank, 2005). Mais cette stratégie se heurte à la résistance des Services Forestiers et trois modèles institutionnels de gestion forestière sont actuellement en concurrence : gestion communale, communautaire et étatique (Proko, Misha, 2013).

(3) Enfin, le processus de dévolution des forêts et pâturages (initié en 2002, comme une conséquence de la Loi de Décentralisation) s'inscrit dans le programme de dévolution général des biens publics (routes, écoles, hôpitaux, irrigation, *etc.*) aux communes et municipalités. Mais pour le secteur forestier et pastoral, ce processus a pris une tournure particulière. Il s'agit de transférer aux communes une liste de parcelles identifiées dans l'inventaire forestier national communiste de 1985 vers le nouveau registre cadastral tenu par le Bureau albanais d'enregistrement de la propriété (ZRPP), afin d'obtenir un titre « officiel » de propriété, repéré par un nouveau numéro d'identification. Un processus coûteux et ambigu, qui ouvre sur une série d'anticipations à propos du statut foncier de ces territoires cadastrés. Leur privatisation au profit des ayant-droit est ainsi envisagée comme le dénouement naturel, dernière étape du transfert de propriété, alors que la loi, pour l'instant, ne prévoit qu'un droit d'usage régulé par la commune (Kola, Gazmend, 2008). En attendant, ces incertitudes et désajustements ouvrent la porte à des stratégies de prédation et remettant en question la capacité même de gestion des communes et municipalités (Crouteix, 2013 ; Lopez, 2014 ; Stahl, 2010).

III – « Problématiser » une structure agraire foncière non polarisée. Quels enjeux pour les politiques publiques ?

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il semble à peu près évident que présenter le secteur agricole albanais comme une « structure » polarisée (quelle que soit la qualification de cette dualité : latifundio/minifundio, capitalistes/paysannes, modernes/traditionnelles) engage l'analyse, le normatif ou le stratégique dans de mauvaises directions. Il vaudrait mieux aborder le secteur comme continuum ou un ensemble de formes et de complémentarités prises dans des trajectoires dynamiques. L'utilisation de la notion de dualisme conduit à styliser et à forcer l'importance de deux pôles qui ne sont l'un et l'autre, ni statistiquement, ni qualitativement établis. C'est ainsi qu'il nous semble nécessaire de reformuler les problématisations⁴ possibles d'une telle structure agraire non-polarisée pour en déployer les différents enjeux en termes de politiques publiques, notamment pour le secteur agricole - mais non exclusivement : la ruralité, le territoire et l'environnement sont concernés.

1. Un « fantasme » de dualisme et choix publics

Conséquence de cette originalité (historique et contemporaine) de l'agriculture albanaise les *transitions studies* s'essouffent dans leurs prédictions de l'avènement d'une spécialisation productive dans le pays et sous-estiment la trajectoire d'une économie agricole hétérodoxe qui ne « colle » pas avec les modèles analytiques dualistes du développement - au point d'ailleurs de ne plus hésiter à extraire le « cas albanais » du pool balkanique dans les analyses

comparatives (Rozelle, Swinnen, 2004) pour ne pas toujours à avoir à expliquer pourquoi et comment la courbe albanaise ne ressemble pas à celle des autres pays. Du point de vue des politiques publiques la chose est cependant plus compliquée qu'une simple exclusion du cas général. En effet, les autorités nationales ne cessent de porter leur attention et leur soutien aux exploitations les plus performantes supposées devenir le cœur d'une spécialisation agricole toujours à venir (Këshillit të Ministrave, 2014 ; MAFCP, 2007a ; MAFCP, 2007b).

Cette volonté stratégique de faire émerger, dans l'agriculture, un pôle spécialisé, capitalistique, moderne et complètement intégré au marché imprègne également l'ensemble des services d'appui au secteur agricole (centres de transferts de technologie, personnel des échelons décentralisés,...), de nombreux « experts » et spécialistes (chercheurs et techniciens). La communauté des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ne sont pas exempts de ce biais (voir par exemple : (World Bank, 2007)), même si les analyses et programmes peuvent simultanément souligner l'importance (sociale) de la petite agriculture familiale et le rôle de l'autoconsommation – voire même des filières de proximité dans l'approvisionnement des “*greens markets*”. Cette focalisation sur la spécialisation-capitalisation agricole et l'augmentation de la productivité est également soutenue par les orientations programmatiques des Instruments de Pré-Adhésion (IPA) de l'Union Européenne (DG Agri & DG Enlarg), même si, redisons-le, des formulations un peu alambiquées reconnaissent l'importance de l'agriculture de subsistance. C'est le cas par exemple du diagnostic introductif à la programmation stratégique indicative des Instruments de Pré-Adhésion 2014-2020 (European Commission, 2014).

Or, nous l'avons dit, les exploitations spécialisées restent une infime minorité des exploitations agricoles albanaises et l'élargissement de cette base est plus que problématique. Mais plus important encore que ce poids statistique des petites exploitations : la petite agriculture de subsistance et semi-marchande fait de la résistance. Loin de disparaître dans un mouvement de spécialisation et de concentration « spontané », elle se stabilise. Cette évolution est à contre-courant des trajectoires observées et documentées dans les autres pays ex-communistes – y compris en Roumanie qui avait hérité d'un faciès agraire pour partie un peu voisin de celui de l'Albanie (Pouliquen, 2001 ; Pouliquen, 2010). Le maintien d'un nombre très élevé de petites exploitations et la stagnation de leur superficie moyenne est donc une réalité, tout autant que l'absence d'un marché (location ou vente) foncier agricole d'envergure condition sine qua non d'une augmentation rapide de la taille moyenne des exploitations.

Pour donner un ordre d'importance de cette petite exploitation agricole, on doit considérer que seuls 18 % des produits de l'agriculture et 30 % des produits de l'élevage sont commercialisés sur les marchés formels nationaux (ou à l'export), le reste est entièrement autoconsommé ou échangé/distribué au sein des réseaux familiaux (Chan-Halbrendt, Fantle-Lepczyk, 2013). Cette autoconsommation et faible intégration au marché doit être également comprise dans le cadre de stratégies de diversification des revenus à l'échelle du ménage. Une option d'autant plus pratiquée dans les zones de plaines, que la proximité des centres urbains permet de jouer la complémentarité de revenus avec de petits emplois dans le secteur des services ou de l'industrie, qui viennent s'ajouter aux revenus familiaux ou de l'émigration. Ainsi, pour un ménage moyen, les statistiques agricoles nationales donnent, pour le district de Tirana, des totaux de 563 jours/an travaillés par exploitation et 249 jours/an travaillés hors de l'exploitation. Des proportions du même ordre sont données pour le district Fier – 312 jours/an sur l'exploitation et 140 jours/an hors exploitation (Min. Agri, 2013).

Au niveau macro-économique, cette agriculture post-collectiviste connaît un taux de croissance qui se stabilise rapidement (après une période de très forte croissance dans les toutes premières années de la transition) entre 2 et 5 % par an. Ce résultat est plus qu'honorable et surtout se maintient après la crise de 2008. Ainsi, alors que dans la décennie 1998-2008 le taux de croissance « à deux chiffres » de l'économie globale était bien supérieur à celui de l'agriculture (et tout à fait exceptionnel en Europe), aujourd'hui ils ont tendance à se rapprocher. Cette très petite agriculture paysanne résiliente contribue encore aujourd'hui à un peu plus de 20 % du PIB, et surtout occupe 41 % de la population active.

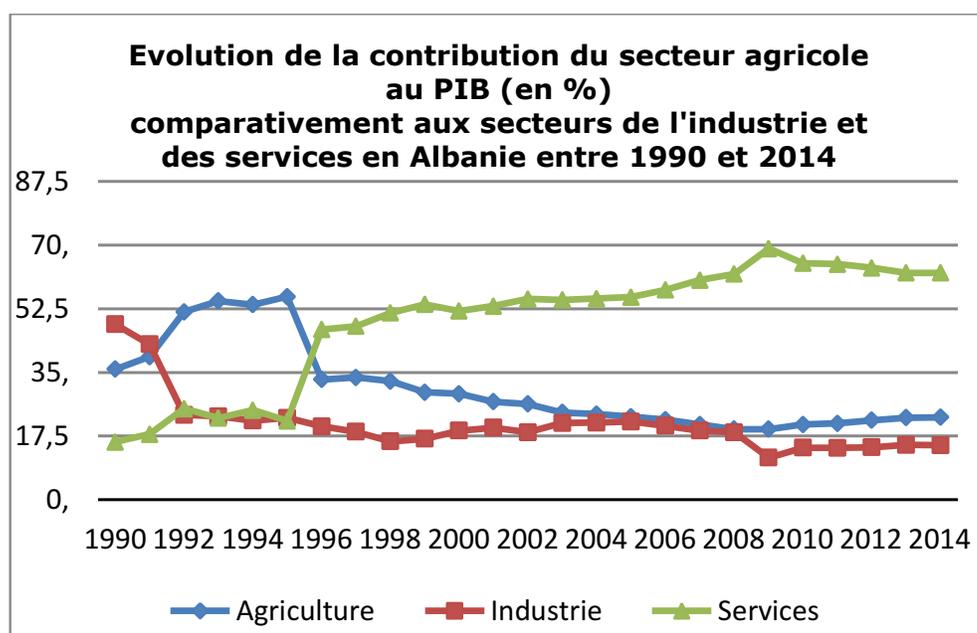
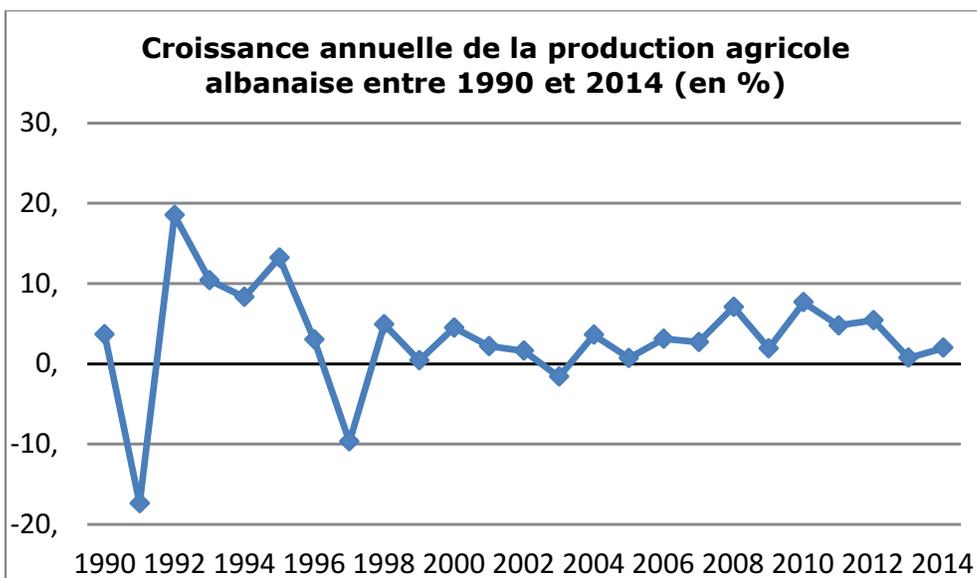


Fig. 3. Evolution de la croissance du secteur agricole et sa contribution à l'économie générale (1990-2014)

Source : Banque mondiale, 2015.

Reconnaître la pluriactivité de cette agriculture familiale comme un mode d'organisation sociale de la production agricole et non pas comme un état transitoire d'un modèle productif traditionnel ou archaïque vers une agriculture marchande et spécialisée constituerait un choix politique fort (Biba, Pluvinage, 2006). Visiblement les pouvoirs publics albanais ne l'ont pas encore envisagé, sans doute fascinés par la « moyenne européenne » et ce qui semble être le destin commun des agricultures dans l'Union. Mais même si cette fascination est compréhensible, il faut accepter que cette stabilisation de la micro-exploitation constitue encore pour quelques décennies, l'un des moteurs centraux du développement agricole qu'il serait contre-productif d'ignorer ou de minimiser (Lerin, Biba, 2001).

2. De l'importance de l'agro-sylvo-pastoralisme en Albanie...

De surcroît, cette vulgate agricole albanaise ignore, à notre avis - consolidé par les chiffres de production et les statistiques du secteur en général - les systèmes agro-sylvo-pastoraux et les productions de niche qui constituent un ensemble agricole « à haute valeur naturelle ». En Albanie, comme dans les autres pays méditerranéens - mais plus encore là qu'ailleurs étant donné la nature du faciès agraire que nous avons décrit précédemment - la question pastorale est à la fois centrale pour la production, la gestion de l'environnement et du territoire et un enjeu sous-estimé par les pouvoirs publics, comme par les agences européennes et de développement. Plusieurs arguments principaux peuvent être identifiés pour construire l'actualité de la question pastorale dans le pays.

Le premier est un argument historique : le profil agraire du pays est essentiellement, dans le temps long, un profil pastoral, alliant grande transhumance et mobilités des troupeaux utilisant les ressources fourragères et nutritionnelles fournies par les immenses étendues de saltus, d'estives et de forêts fourragères (Blanc, 1963 ; Kaser, 2012). L'agriculture de fonds de vallée est bien souvent une combinaison de jardins et de productions fourragères et de grains destinés à l'hivernage des animaux. On peut en poussant l'hypothèse un peu loin dire que l'agriculture proprement dite (et ses spécialisations végétales) ne se sont développées que très tardivement, pour l'essentiel pendant la période communiste avec les grands amendements et la mise en valeur des zones humides sur la côte, dans les plaines perchées (Korçë, Girokastër, Dibër) et dans les fonds de vallées.

Le deuxième argument est qu'aujourd'hui l'autosuffisance nationale en produits animaux (viande, lait, fromage) est assurée par les troupeaux bovins, ovins et caprins conduits dans des exploitations agricoles utilisant les immenses ressources pastorales de ce pays montagneux – même si l'on constate au cours de la décennie passée une reprise des systèmes en stabulation notamment près des lieux de consommation alors qu'ils avaient quasiment disparu pendant la première phase de la transition. Cet élevage extensif constitue ainsi une source de revenus 1,6 fois plus importante que celle de l'agriculture pour le pays (MAFCP, 2007). Il commande largement à l'utilisation de la SAU dont près de 50 % sont destinés aux cultures fourragères (maïs et luzerne principalement) (INSTAT, 2015), soit une multiplication des surfaces dédiées à la nourriture animale par deux entre 1992 et 2006.

Troisième argument : ces systèmes sont producteurs de produits de qualité, identifiés comme tels par les consommateurs, qui leur accordent une préférence marquée (Kokthi, 2008) et fortement reliée aux territoires et à leurs patrimoines.

Quatrième argument : à cet enjeu de production et d'approvisionnement du marché, s'ajoutent les fonctions écologiques, paysagères et territoriales de ces systèmes sans lesquels la fermeture des milieux est inévitable – avec son cortège de risques avérés : perte de biodiversité, d'agro-biodiversité, feux de forêts, dégradation des paysages culturels et écologiques, désertification rurale et accroissement de la marginalisation des territoires ruraux, montagnards en particulier (Huntsinger, Oviedo, 2014 ; Halada *et al.*, 2010). Or, comme nous l'avons souligné, la mésestimation de la question pastorale est notable – c'est un euphémisme car on devrait dire qu'elle est totalement absente des radars de la politique publique et des agences (nationales ou non) de développement agricole et rural. Pour ce qui concerne l'élevage, ces agences et autorités publiques se préoccupent principalement des thèmes classiques (et importants) de la santé animale, de l'amélioration génétique, des modèles d'alimentation animale... mais « oublie » la ressource pastorale, la gestion des espaces saltucéens et la multifonctionnalité forestière. Or, la compétitivité de ces élevages est liée au fait que cette ressource pastorale est abondante et quasi gratuite.

On a donc une vision de « modernisation » basée sur un modèle technique largement inadapté ou qui, pour le moins, laisse de côté l'essentiel des systèmes de production animale réels du pays. Cette sous-estimation, encore une fois, n'est pas propre à l'Albanie, et tous les systèmes pastoraux sont minorés dans les politiques agricoles européennes (Keenleyside *et al.*, 2014). Mais dans le cas de l'Albanie, l'enjeu stratégique est encore plus important, étant donné la

géographie du pays, la qualité et l'importance des espaces saltucéens et le faciès agraire-foncier.

Conclusion

Du point de vue du séminaire thématique qui nous réunissait en Tunisie (« *Le dualisme foncier agricole en Méditerranée : concurrence ou coopération ?* ») nous avons établi que la structure agraire albanaise n'était pas duale au moins depuis près de trois-quarts de siècle... C'est une exception européenne et il faut en prendre acte. Dès lors « forcer » une interprétation dualiste en surinterprétant les pôles d'une structure en quelque sorte « inventée » conduirait à entériner ce qui nous semble être une erreur stratégique concernant les choix publics en matière agricole et de développement durable et rural dans le pays.

S'il y a une forme de dualité dans l'agriculture albanaise c'est, argumentons-nous, dans le rapport entre un *ager* peu important (et dont la spécialisation en production végétale est, certes possible et intéressante mais reste limitée aux plaines côtières et aux plaines perchées), et un *saltus* et une forêt multifonctionnelle au contraire présents de manière dominante sur la plus grande partie du territoire (aux alentours de 75 %). Le processus de dévolution de ces espaces pastoraux et forestiers aux communes et l'attribution de droits d'usage aux utilisateurs finaux, toujours en cours de façon complexe et contrariée, est un point névralgique difficile d'une future gestion intégrée de ces territoires associant dans des systèmes agraires consolidés la liaison entre *ager*, *saltus* et *silva*.

Enfin, pour terminer, soulignons que dans le processus de pré-adhésion à l'Union Européenne et d'adoption des outils communautaires, la question agro-sylvo-pastorale est en Albanie, au cœur du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune. L'ignorer serait se priver d'une approche agro-écologique et d'un croisement entre la gestion environnementale et le développement agricole, qui est l'un des éléments d'avenir positif et productif de ces territoires saltucéens. C'est également dans cette perspective que le pays sera en mesure d'utiliser au mieux les outils de développement rural fournis par les budgets de solidarité européens.

Références

- Aggeri F. 2014.** Qu'est ce qu'un dispositif stratégique ? Eléments théoriques, méthodologiques et empiriques. *Le Libellio*, Printemps 2014, vol. 10, n. 1. p. 47-64. <http://lelibellio.com/quest-ce-quun-dispositif-strategique-elements-theoriques-methodologiques-et-empiriques/>
- Bacqué-Cochard M. 2004.** Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900). *Ruralia*, n. 15. 7 p. <https://ruralia.revues.org/1044>
- Barrière O., Barrière C. 1996.** Approches environnementales: systèmes fonciers dans le delta intégré du Niger. In : Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A. *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris (France) : Karthala. p. 127-175. (Economie et Développement).
- Bazin G., Bourdeau-Lepage L. 2011.** L'agriculture dans les pays d'Europe centrale et orientale. Continuité et adaptation. *Économie rurale*, n 325-326. p 10-24. <http://dx.doi.org/10.4000/economierurale.3214>
- Bernard-Mongin C., Lerin F., Crouteix O., Lopez R. 2014.** *Forests and pastures' devolution process in Albania: a sustainable management of Mediterranean commons?* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 31 p. + 33 p. Inception Study on Communal Forestry in Albania, 2013/12/04, Tirana (Albanie). Projet BiodivBalkans : Biodiversity Conservation & Sustainable Rural Development in Balkan Mountain. CIHEAM-IAMM / MADA / FFEM. http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/doc_num.php?explnum_id=10896
- Bernard-Mongin C., Crouteix O., Lerin F., Lopez R., Proko A. 2015.** Albanie : les dédales de la réforme foncière post-communiste. Une approche par le terrain. In : Vianey G., Requier-Desjardins M., Paoli J.-C. (eds.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 81-95. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 72). <http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007133>
- Biba G. 1998.** *Transition de la collectivisation à la mini-exploitation paysanne en Albanie : analyse de la structure, du fonctionnement et des comportements des agriculteurs dans le district de Lezha*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 163 p. (Master of Science, n. 46). http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/doc_num.php?explnum_id=7848
- Biba G. 2001.** *Restructuration économique et comportement des ménages agricoles en Albanie (1990-2000) : contribution à l'analyse socioéconomique et institutionnelle des économies en transition*. Thèse (Dr. d'Université en Economie du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural) : ENSA, Montpellier (France). 490 p.
- Biba G. 1997.** *Décollectivisation et changement de la formule productive : quel avenir pour l'agriculture albanaise ? (exemple du district de Lezha)*. Mémoire (DEA Economie du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural) : ENSA, Montpellier (France). 120 p.
- Biba G., Pluvinage J. 2006.** La pluriactivité dans l'exploitation agricole, transition ou composante durable de l'organisation de la production en Albanie. *Cahiers Agricultures*, 01/11/2006, vol. 15, n. 6. p. 535-541. <http://dx.doi.org/10.1684/agr.2006.0026>
- Blanc A. 1963.** L'évolution contemporaine de la vie pastorale en Albanie méridionale. *Revue de géographie alpine*, vol. 51, n. 3. p. 429-461. <http://dx.doi.org/10.3406/rga.1963.3140>
- Bode R. 1995.** *L'économie paysanne albanaise et la transition vers l'économie de marché : difficultés et perspectives (réflexions sur la région de Dévolle)*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 95 p. (Master of Science, n. 30). http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/doc_num.php?explnum_id=7772
- Boeke J.H. 1953.** *Economics and economic policy of dual societies*. New York : Ams PressInc. 324 p. (Institute of Pacific Relations Series).
- Brahimi F., Baholli F., Haldeda N., Dika I. 2013.** Decentralization reform, case of Albania. *Mediterranean Journal of Social Sciences*, vol. 4, n. 10. p. 524-531. <http://dx.doi.org/10.5901/mjss.2013.v4n10p524>
- Chan-Halbrendt C., Fantle-Lepczyk J. (eds.). 2013.** *Agricultural markets in a transitioning economy: an albanian case study*. Wallingford (Royaume-Uni) : CAB International. 266 p.
- Civici A. 2003a.** *Décollectivisation et reconstruction de l'agriculture albanaise (1989-2002) : une transition spécifique ?* Thèse (Dr. d'Université en Economie du Développement Agricole, Agro-Alimentaire et Rural) : ENSA, Montpellier (France). 498 p.

- Civici A. 2003b.** Restructuration foncière en Albanie : logique et effets d'une politique de privatisation totale des terres. In : Elloumi M., Jouve A.-M. (eds.). *Bouleversements fonciers en Méditerranée : des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Paris (France) : Karthala. p. 273-292. (Economie et Développement).
- Civici A. 2001.** Evolution des politiques foncières et dynamique des espaces ruraux en Albanie. In : Jouve A.-M. (ed.). *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?* Paris (France) : Karthala. p. 127-145. (Economie et Développement).
- Civici A. 1997.** Evolution des politiques économiques et agricoles de 1945 à 1995. In : Lerin F., Civici A. (eds.). *Albanie, une agriculture en transition*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 15-49. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 15).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b15/CI970319.pdf>
- Civici A., Goçaj E., Shuke L. 1997.** Le diagnostic des systèmes agraires en Albanie (étude de cas). In : Lerin F., Civici A. (eds.). *Albanie, une agriculture en transition*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 207-217. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 15).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b15/CI970334.pdf>
- Civici A., Lerin F. (eds.). 2001.** *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 246 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 28).
<http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=529>
- Civici A., Lerin F. 1997.** Le mystère des pyramides. *Courrier de la planète*, 01/03/1997, n. 39, p. 36-37.
- Crouteix O. 2013.** *Usages et propriétés des terres forestières et pastorales en Albanie*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 136 p. (Master of Science, n. 134). 164 p. Mémoire de fin d'étude présenté pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome. Spécialité : Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales.
- Cungu A., Swinnen J.F.M. 1999.** Albania's radical Agrarian Reform. *Economic Development and Cultural Change*, vol. 47, n. 3. p. 605-619. <http://dx.doi.org/10.1086/452421>
- de Rapper G. 1998.** *La frontière Albanaise. Famille, société et identité collective en Albanie du Sud*. Thèse (Dr. en Ethnologie) : University de Paris X - Nanterre.
- de Rapper G., Sintès P. 2006.** *La question des terres en Albanie du Sud : enjeu national, enjeu social*. 21 p. Colloque d'Athènes, 2006/09/20-22, Athènes (Grèce). <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00292355>
- de Waal C. 2004.** Post-socialist property rights and wrongs in Albania: an ethnography of agrarian change. *Conservation & Society*, 01/01/2004, vol. 2, n. 1, p. 20-50.
<http://www.conservationandsociety.org/downloadpdf.asp?issn=0972-4923;year=2004;volume=2;issue=1;spage=19;epage=50;aulast=de;type=2>
- Deininger K., Savastano S., Carletto C. 2012.** Land fragmentation, cropland abandonment, and land market operation in Albania. *World Development*, October 2012, vol. 40, n. 10. p. 2108-2122.
<http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.05.010>
- Dupré La Tour A. 2014.** *Les châtaigneraies d'Albanie : analyse descriptive des massifs et de leurs dynamiques d'évolution dans une perspective de valorisation : cas des massifs de Shkodër, Tropojë, Dibër e Korça*. Mémoire (Master 2 GAT) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 105 p.
- Elloumi M., Jouve A.-M. (eds). 2003.** *Bouleversements fonciers en Méditerranée, des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Montpellier : 384 p.
- Ericsson L.E., Rudebeck K., Sundström B., Young D. 2012.** *Territorial reform in Albania. Study for the Albanian Association of Communes*. Stockholm : SKL International. 59 p. <http://shtetiweb.org/wp-content/uploads/2013/10/121218-SKL-Albania-final-lores.pdf>
- European Commission. 2014.** *Enlargement strategy and main challenges 2014-2015*. Bruxelles : European Commission. 49 p.
- Foucault M. 1994.** Le souci de la vérité. In : Foucault M. *Dits et Ecrits. Tome IV : 1980-1988*. Paris : Gallimard. (texte n° 350).

- Frangakis N. (coord.), Salamun M., Gemin E. 2008.** *Property Restitution in Albania*. Bruxelles : Communauté Européenne. 34 p. (Briefing Paper).
http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EXPO-AFET_NT%282008%29388957
- Garnier A. 2013.** *Analyse descriptive d'un terroir du nord de l'Albanie : le Has Systèmes d'élevage et ressources pastorales*. Mémoire (Master 2 GAT) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 76 p.
- Giordano C., Kostova D. 2002.** The social production of Mistrust. In : Hann C.M. (ed.) *Post-socialism: ideals, ideologies and practices in Euroasia*. Londres : Routledge. p. 74-92.
- Guri F. 2002.** *Transformation des exploitations agricoles et réorganisation foncière sur la côte albanaise : cas des districts de Durres et Kavaja*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 185 p.
- Guri F., Civici A., Jouve A.-M. 2011.** Est-ce que l'extrême égalité sociale est un objectif à atteindre ? Le cas des réformes agraires en Albanie. *New Medit*, 01/03/2011, vol. 10, n. 1. p. 25-34.
http://newmedit.iamb.it/edizioni_new_medit,229,229,2011,96.htm
- Guri F., Jouve A.-M. 2009.** Réorganisations foncières et transmission de la propriété dans les exploitations agricoles du littoral albanais. Vers un abandon de l'agriculture ? In : Jouve A.-M. (ed.). *Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 39-54. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 82). Les Frontières de la Question Foncière. Enchâssement Social des Droits et Politiques Publiques, 2006/05/17-19, Montpellier (France). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a82/00800939.pdf>
- Halada L., Evans D., Romao C., Petersen J.-E. 2010.** Which habitats of European importance depend on agricultural practices? *Biodiversity and Conservation*, Octobre 2011, vol. 20, n. 1. p. 2365-2378.
<http://dx.doi.org/10.1007/s10531-011-9989-z>
- Hasani Y. 1993.** The man who loves Gary Lineker. Londres : BBC.
http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/3026.
- Hoxha V. 2014.** *Quelles méthodes pour la gestion durable de la ressource des plantes aromatiques et médicinales ? Analyse des inventaires historiques en Albanie et modélisation des habitats à partir des traces GPS des cueilleurs en vue de la construction d'un observatoire*. Thèse (Dr. d'Université en Géographie et Aménagement de l'Espace) : Université Paul Valéry - Montpellier 3, France. 351 p. École doctorale n.60 : Territoires, Temps, Sociétés et Développement / UMR TETIS - Territoire, Environnement, Télédéttection et Information Spatiale / LAMES (CIHEAM-IAMM).
http://www.iamm.fr/ressources/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=35644
- Huntsinger L., Oviedo J.L. 2014.** Ecosystem services are social-ecological services in a traditional pastoral system: the case of California's Mediterranean rangelands. *Ecology and Society*, vol. 19, n. 1. 8 p. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-06143-190108>
- INSTAT (Tirana, Albanie). 2015.** *Agriculture Statistics, 2014*. Tirana : INSTAT.
- Jouve A.-M. (ed.). 2001.** *Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ?* Paris (France) : Karthala. 264 p. (Economie et Développement).
- Kaser K. 2012.** Pastoral economy and family in the Dinaric and Pindus mountains (14th - early 20th Centuries). In : Kaser K. (ed.) *Household and family in the Balkans: two decades of historical family research at university of Graz*. Münster : LIT Verlag. p. 289-303 (Studies on South East Europe, vol. 13).
- Kautsky K. 1900.** *La question agraire : étude sur les tendances de l'agriculture moderne*. Paris : V. Giard & E. Brière. 463 p. (Bibliothèque Socialiste Internationale).
- Keenleyside C., Beaufoy G., Tucker G., Jones G. 2014.** *High nature value farming throughout EU-27 and its financial support under the CAP*. Bruxelles : IEEP, EFNCP. 172 p. <http://www.ieep.eu/work-areas/biodiversity/nature-conservation-policy-and-its-implementation/2014/05/high-nature-value-farming-throughout-eu-27-and-its-financial-support-under-the-cap>
- Kercuku-Biba H. 2000.** *Dynamiques sectorielles et transition économique en Albanie : le cas de l'évolution de la filière lait, 1990-2000*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 138 p.
- Këshillit të Ministrave. 2014.** Strategjisë Ndërsektoriale për Zhvillimin Rural dhe Bujqësor 2014-2020. Stratégie intersectorielle pour le développement rural et agricole 2014-2020. *Fletorja Zyrtare e Republikës së Shqipërisë. Journal Officiel de la République albanaise*, vol. 2014, n. 1690. p. 8483.
<http://www.sebashku.al/viewtopic.php?t=1975>

- Kokthi E. 2008.** *Diagnostic des produits locaux dans la zone de Permet (Albanie)*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 135 p.
- Kola H. 2004.** *The needs and rights of local communities for forest and product & services and sustainable forest management in Albania*. Tirana. 13 p.
- Kola H., Zeneli G. 2008.** *Enhancing tenure security through support the communities to improve the laws on transfer of state public property (forest and pasture) to the communes*. Tirana : NACFP (National Association of Communal Forest and Pasture). 172 p. ILC-NACFP final report on enhancing tenure security on communal forest and pastures in Albania
- Lacka I. 2002.** *Les nouveaux entrepreneurs dans une économie en transition : le cas des PME du secteur vinicole en Albanie*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 173 p.
- Lamarche H. (ed.). 1991.** *L'agriculture familiale : comparaison internationale. Tome 1: une réalité polymorphe*. Paris : L'Harmattan. 303 p. (Collection Alternatives rurales).
- Le Coz J. 1990.** *Espaces méditerranéens et dynamiques agraires : état territorial et communautés rurales*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 393 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 2). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=502>
- Lele U.J. 1971.** *A note on dualistic models*. Cornell University. 7 p. (Staff Papers, n. 71-33). <http://ageconsearch.umn.edu/handle/185968>
- Lerin F., Biba G. 2001.** Ré-interprétation de la transition agricole albanaise à partir d'une perspective institutionnelle. In : Civici A., Lerin F. (ed.). *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 23-38. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 28). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b28/CI020089.pdf>
- Lerin F., Civici A. (eds.). 1997.** *Albanie, une agriculture en transition*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 318 p. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 15). <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=515>
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A. 1996.** *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris (France) : Karthala. 388 p. (Economie et Développement).
- Lewis A.W. 1965.** *The Theory of Economic Growth*. Londres : UK: Allen and Unwin. 456 p.
- Lopez R. 2014.** *Analyse stratégique de la gestion environnementale sur les forêts communales de 3 communes du nord de l'Albanie : le processus de dévolution donne-t-il les moyens aux communes de prendre en charge la gestion durable des écosystèmes forestiers sur leurs territoires ?* Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. 152 p. (Master of Science, n. 133). Mastère spécialisé « Forêt, nature et société » partenariat CIHEAM-IAMM, AgroParisTech, COFOR International. http://www.iamm.fr/ress_doc/opac_css/doc_num.php?explnum_id=12493
- MAFCP. 2007a.** *Agriculture and food sector strategy 2007-2013*. Tirana : Ministry of Agriculture Food and Consumer Protection. 62 p. http://shtetiweb.org/wp-content/uploads/2014/05/agriculture_and_food_strategy.pdf
- MAFCP. 2007b.** *Inter-sectoral rural development strategy of Albania, ISRDSA 2007-2013*. Tirana : Ministry of Agriculture Food and Consumer Protection. 42 p. <http://faolex.fao.org/docs/pdf/alb149615.pdf>
- Marku S. 1999.** *La filière légumes en Albanie : typologie d'acteurs et analyse des contraintes dans une économie en transition (le cas de la région de Kavaja)*. Mémoire (Master of Science) : CIHEAM-IAMM, Montpellier (France). 165 p. (Master of Science, n. 447).
- Mathijs E., Swinnen J.F.M. 1998.** The economics of agricultural decollectivization in East Central Europe and the Former Soviet Unions. *Economic Development and Cultural Changes*, October 1998, vol. 47, n. 1. p. 1-26. <http://dx.doi.org/10.1086/452384>
- Naka K., Hammett A.L., Stuart W.B. 2000a.** Constraints and opportunities to forest policy implementation in Albania. *Forest Policy and Economics*, vol. 1, n.2, August 2000. p. 153-163. [http://dx.doi.org/10.1016/S1389-9341\(00\)00012-5](http://dx.doi.org/10.1016/S1389-9341(00)00012-5)
- Naka K., Hammett A.L., Stuart W.B. 2000b.** Institutional Reform in Albania. Marking Forest-Based Policies Work. *Journal of Forestry*, April 2000, vol. 98, n. 4. p. 38-42.
- Ostrom E. 2009.** A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems. *Science*, July 2009, vol. 325, n. 5939. p. 419-422. <http://dx.doi.org/10.1126/science.1172133>

- Pouliquen A. 2010.** Pays de l'Est. Intégration dans l'UE : de la reprise agricole à la crise. In : Club Déméter (Paris, France). *Déméter 2011 : économie et stratégies agricoles*. Paris (France) : Club Déméter. p. 11-77.
http://www.clubdemeter.com/pdf/ledemeter/2011/pays_de_l_est_integration_dans_l_ue_de_la_reprise_agricole_a_la_crise.pdf
- Pouliquen A. 2001.** L'agriculture néo-paysanne roumaine : le tampon social contre la relance globale. *Revue d'études comparatives est-ouest*, vol. 32, n. 2, p. 121-153.
<http://dx.doi.org/10.3406/receo.2001.3091>
- Poux X., Narcy J.-B., Romain B. 2009.** Le *saltus* : un concept historique pour mieux penser aujourd'hui les relations entre agriculture et biodiversité. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, juillet 2009, n. 57, p. 23-35. <http://www7.inra.fr/dpenv/pdf/PouxC57.pdf>
- Proko A., Misha A. 2013.** Forest and sustainable development in Albania. In : CIHEAM (Paris, France). *The future of the Mediterranean forests*. Paris : CIHEAM. p. 32-37. (Lettre de Veille du CIHEAM, n. 25).
http://www.ciheam.org/en/publications/watch_letter/details?pub=WL_25&id=22
- Roucek J.S. 1933.** Economic Conditions in Albania. *Economic Geography*, July 1933, vol. 9, n. 3, p. 256-264. <http://dx.doi.org/10.2307/140835>
- Rozelle S., Swinnen J.F.M. 2004.** Success and failure of reform: insights from the transition of agriculture. *Journal of Economic Literature*, June 2004, vol. 42, n. 2. p. 404-456.
<http://dx.doi.org/10.1257/0022051041409048>
- Sandström P., Sjöberg Ö. 1991.** Albanian economic performance: Stagnation in the 1980s. *Soviet Studies*, 1991/01/01, vol. 43, n. 5, p. 931-947.
- Servolin C. 1989.** *L'agriculture moderne*. Paris (France) : Seuil. 318 p. (Points, n. E25).
- Skreli E., Kunkell D., Biba G. 2001.** Dualisme de l'agriculture et politique agricole. In : Civici A. (ed.), Lerin F. (ed.). *L'agriculture albanaise : contraintes globales et dynamiques locales*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 39-48. (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches, n. 28).
<http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b28/CI020090.pdf>
- Sjöberg O. 1991.** *Rural change and development in Albania*. Boulder (États-Unis) : Westview Press. 199 p.
- Sthal J. 2010.** *Rent from the land: a political ecology of postsocialist rural transformation*. Londres (Royaume-Uni) : Anthem Press. 137 p. (Anthem Series on Russian, East European and Eurasian Studies).
- Vullnetari J., King R. 2008.** 'Does your granny eat grass?' On mass migration, care drain and the fate of older people in rural Albania. *Global Networks*, April 2008, vol. 8, n. 2, p. 139-171.
<http://dx.doi.org/10.1111/j.1471-0374.2008.00189.x>
- Wheeler R. 1998.** *Past and present land tenure systems in Albania: patrilineal, patriarchal, family-centred*. Madison : Land Tenure Center. 35 p. (Working Paper, Albanian Series, n. 13).
<http://purl.umn.edu/12781>
- World Bank. 2007.** *Albania, strategic policies for a more competitive agriculture Sector*. 162 p. (Report, n. AAA18-AL). Washington : World Bank. 162 p. <http://hdl.handle.net/10986/7563>
- World Bank. 2005.** *Natural Resources Development Project (NRDP)*. Tirana : Environmentally and Socially Sustainable Unit, Europe and Central Asia Region.
- World Bank. 2004.** *Albania Forestry Project (AFP)*. Tirana: Environmentally and Socially Sustainable Development Sector Unit, Southeast Europe Country Unit, Europe and Central Asia Region. 41 p.
- World Bank. 1996.** *Albanian Forestry Project (AFP)*. Rome : Investment center, FAO/WB Cooperative Programme. 132 p.
- Xhafa S., Yzeiri E. 2015.** Administrative division reform and sustainable development in Albania. *Academic Journal of Interdisciplinary Studies*, vol. 4, n. 2. p. 143-154.
<http://dx.doi.org/10.5901/ajis.2015.v4n2p143>

Notes

¹ La structure agraire albanaise est déjà majoritairement minifundiste en 1945 lorsque les communistes arrivent au pouvoir, avec 60 % de la SAU appartenant aux petits et moyens paysans (propriétés d'1,8 ha en moyenne). Les « gros » propriétaires représentent 22 % de la SAU avec des exploitations autour d'une vingtaine d'hectares. De son côté l'Etat contrôle 12 % de la SAU (50 000 ha) et les grandes familles à peine 3,7 % de la SAU (avec des domaines parfois de près de 2 000 ha.).

² Depuis 2002, la Loi de finance annuelle prévoit une dotation inconditionnelle de l'Etat pour chaque commune sur la base de critères démographiques essentiellement. Le Paquet fiscal, voté en 2003, octroie aux gouvernements locaux un certain pouvoir de taxation. Mais ces ressources locales restent faibles.

³ Loi 115/2014, « sur la division administrative-territoriale des unités de gouvernement local en Albanie ».

⁴ Nous définissons la démarche de problématisation à partir du sens foucauldien du terme comme un travail d'ordonnancement nouveau des éléments d'une question : « Problématisation ne veut pas dire représentation d'un objet préexistant, ni non plus création par le discours d'un objet qui n'existe pas. C'est l'ensemble des pratiques discursives ou non discursives qui fait entrer quelque chose dans le jeu du vrai et du faux et le constitue comme objet pour la pensée (que ce soit sous la forme de la réflexion morale, de la connaissance scientifique, de l'analyse politique, etc.)» (Foucault M. (1994). Le souci de la vérité. In : Foucault M. Dits et Ecrits tome IV. Paris, France: Gallimard. (n. texte n° 350). Voir également Aggeri F. (2014). Qu'est-ce qu'un dispositif stratégique ? Eléments théoriques, méthodologiques et empiriques. Le Libellio, vol. 10, n. 1 - Printemps 2014, p. 47-64.